FICHE PRATIQUE [Votre logo]

« A retenir »

* Les gestes barrières et les mesures de distanciation physique sont indispensables pour se protéger de la maladie.
* Le port du masque est rendu obligatoire.



(Il est indispensable dès lors qu’au moins deux personnes sont présentes de manière prolongée dans un même lieu : bureaux, salles de réunions, réunions de chantier, accueil du public, véhicules de service). Le port du masque doit être rappelé dans vos invitations et obligatoire durant les réunions.



* L’affichage et la visualisation répétitive sont très importants pour permettre l’information et le maintien des gestes protecteurs sur la durée.



* Les gestes barrières doivent être appliqués même avec le port du masque.
* Le port de bijoux (montres, bagues) ou de vernis à ongles est déconseillé car il peut être porteur de virus malgré le lavage de mains.



* Le lavage des mains doit s’effectuer plusieurs fois par jour. Il faut éviter de toucher son visage avec des mains non lavées.



* Le sens de nettoyage est du plus propre au plus sale (pour ne pas propager la contamination).
* Prévoir deux poches de transport - par jour - pour les masques : une pour transporter les masques propres, l’autre pour transporter les masques qui ont été utilisés au cours de la journée

